

Politique environnementale de la Seigneurie de Beaupré

Conformité à la norme SFI® – Sustainable Forestry Initiative

Le Séminaire de Québec, par son Service forestier, gère l'ensemble de ses activités sur la Seigneurie de Beaupré dont il est propriétaire. Il s'engage à gérer son territoire forestier de manière durable, responsable et conforme à la norme SFI®, en assurant la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, le respect des communautés, et l'amélioration continue de ses pratiques.

1. Conformité légale

Nous respectons toutes les lois, politiques et réglementations environnementales applicables à la gestion forestière durable au Québec, ainsi que les exigences de la certification SFI.

2. Compétence et qualification du personnel

Nous assurons que **seuls des travailleurs qualifiés, compétents et formés** participent aux activités forestières sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. Tous les travailleurs, employés et entrepreneurs reçoivent une formation appropriée.

3. Protection de la biodiversité

Nous protégeons les espèces fauniques et floristiques ainsi que leur habitat. Nous favorisons la diversité des essences et la structure naturelle des peuplements forestiers.

4. Préservation de la qualité de l'eau

Des pratiques rigoureuses sont mises en place pour prévenir la sédimentation, l'érosion et la contamination des eaux de surface. Les zones riveraines, les milieux humides et les bassins versants sont protégés selon les meilleures normes en vigueur.



5. Gestion durable des ressources forestières

Nous planifions les récoltes de manière à maintenir la capacité de production forestière à long terme, en assurant :

- Une régénération adéquate;
 - La conservation des sols;
 - La réduction des impacts environnementaux;
 - Le respect des paysages et des valeurs sociales.
-

6. Climat et innovation

Nous contribuons à la lutte contre les changements climatiques en favorisant la séquestration du carbone, en réduisant notre empreinte écologique et en soutenant la recherche en foresterie durable.

7. Respect des communautés et des droits autochtones

Nous maintenons des relations respectueuses, transparentes et continues avec les communautés locales et les peuples autochtones avec lesquels nous valorisons les collaborations axées sur la gestion du territoire forestier. Nous reconnaissons la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

8. Amélioration continue

Nous mesurons régulièrement notre performance environnementale, appliquons les correctifs nécessaires et faisons l'objet d'audits internes et externes, conformément aux exigences SFI.

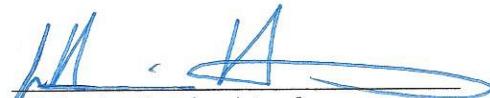
Révision

Cette politique est révisée au moins une fois par an afin de refléter les évolutions technologiques, scientifiques et réglementaires, ainsi que les attentes des parties prenantes.



Denis Cantin

Directeur général



Catherine Bouchard, ing.f.

Régisseuse des forêts

